



Complémentaire santé obligatoire

Sections RENAULT
du syndicat SM-TE

GRANDE CONSULTATION LES RÉSULTATS

Syndicat de la
Métallurgie
Travaillons
Ensemble

Nouvelle série N° 12

11 décembre 2014

API : FR TCR LOG 0 52 1 avenue du Golf 78084 GUYANCOURT tél : 06.98.05.13.80 sm-te.guyancourt@renault.com
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org fax : 01.76.86.90.90

syndicat libre et indépendant car non confédéré et financé uniquement par les adhérents

La consultation organisée par le nouveau syndicat SM-TE a permis de donner la parole aux salariés sur l'Accord complémentaire santé signé par les syndicats CGT, CFE-CGC et CFDT de RENAULT S.A.S. le 11 septembre 2014.

Nous remercions les **372** salariés qui ont participé à ce vote à l'urne physique dans les **9** bureaux de vote que nous avons pu organiser sur les sites de Guyancourt, Lardy, Flins et Aubevoye.

Pour télécharger les résultats détaillés :

http://www.travaillonsensemble.org/d01-sections/0001-renault-guyancourt/images/SM-TE_12_Complementaire_sante_Resultats_detaillés.pdf

La consultation révèle que vous êtes :

87,1% à refuser l'adhésion obligatoire des ayant droits

76,1% à demander la dénonciation de l'Accord complémentaire santé

65,1% à demander que les voies de recours soient examinées

31,2% prêt à soutenir le SM-TE dans une action en justice, ou tout syndicat qui s'associerait, par votre adhésion et cotisation

Lettre du SM-TE aux salariés de Renault

Chers collègues,

Concernant la Complémentaire santé obligatoire Humanis imposée par l'Accord du 11 septembre 2014 signé par la Direction de Renault et les trois syndicats (CGT, CFE-CGC et CFDT), le syndicat SM-TE souhaite savoir si vous êtes personnellement dans le cas suivant :

"Je suis salarié Renault, mon conjoint dispose de sa propre mutuelle par son entreprise et n'entend pas l'abandonner, j'estime avec mon conjoint que c'est son plus strict droit et je ne veux pas lui imposer illégalement ma mutuelle".

Merci de nous répondre par "OUI" ou "NON" avec l'adresse suivante : mutuelle@travaillonsensemble.org

Si vous êtes personnellement dans le cas énoncé et que donc vous répondez "OUI", le syndicat SM-TE (qui n'est pas signataire de cet accord) a la possibilité de défendre votre droit et pourra s'y employer si vous m'y autorisez. Nous prendrons contact avec vous.

A cet effet, donnez-nous votre e-mail personnel et votre numéro de téléphone, le nom et prénom de votre conjoint.

Bien cordialement.

Olivier Debesse
Secrétaire Général du syndicat SM-TE

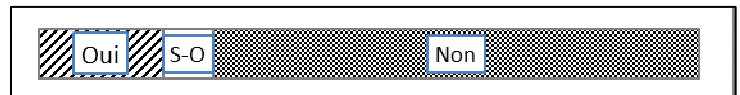
Pour Noël, faites vous un cadeau : offrez-vous un syndicat qui est prêt à défendre votre dossier personnel et celui de vos collègues.

Cela est d'autant plus nécessaire que nous apprenons l'existence de licenciements larvés : n'allez pas seuls à l'entretien préalable de licenciement, faites-vous assister par un représentant du personnel. C'est votre droit. Portez sur vous le numéro de téléphone d'un syndicat présent au Technocentre.

Voici vos réponses à chacune des questions, avec nos analyses

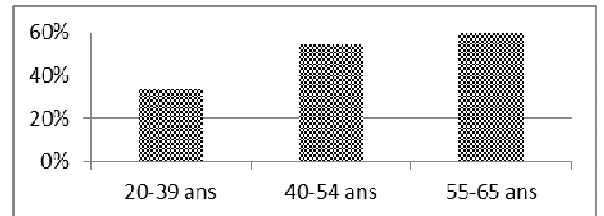
1. J'ai été suffisamment informé du contenu de l'accord par les syndicats en charge de la négociation (CFE-CGC, CFDT, FO et CGT)

Vous êtes **73,9%** à considérer que les syndicats en charge de la négociation ne vous ont pas assez informés. Un de vos commentaires est particulièrement éclairant : « il y a eu de la communication, mais insuffisamment sur les vrais enjeux ! ». Un seul exemple : aucun syndicat négociateur ne vous a informé de l'augmentation du prix dès le 1^{er} janvier 2015, ni expliqué que vous supporteriez chaque année l'intégralité des hausses du PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité Sociale) !



2. Je choisis la formule « Régime de base + option »

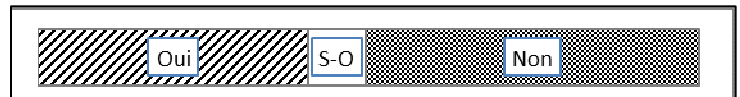
On constate que les jeunes prennent peu l'option (**33,3%**) comparés aux **57,1%** et **60,3%** des 40-54 ans et 55-65 ans. On peut espérer qu'ils s'estiment en meilleure santé. On peut aussi craindre que leur niveau de salaire plus faible soit un frein à une souscription plus chère.



3. Ma cotisation va augmenter par rapport à ma situation antérieure

Pour une (petite) majorité, **50,3%**, la cotisation va baisser, pourtant, la participation à cette Consultation révèle un fort mécontentement : quel gâchis !

Vous êtes néanmoins **40,9%** à considérer que votre cotisation va augmenter, malgré la contribution mensuelle de Renault à hauteur de 24 € (isolé), 28 € (duo) et 32 € (famille), qui avait du procurer un avantage concurrentiel indiscutable. Ce n'est pas votre perception, et cela vous laisse à penser que le contrat signé est peu performant.



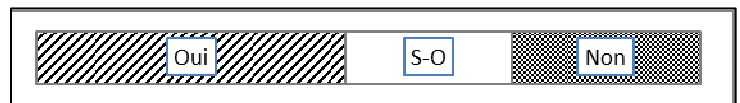
Une analyse plus fine montre que les résultats diffèrent selon que vous étiez auparavant affiliés ou non à la Mutuelle Renault : **62,6%** de ceux qui étaient à la Mutuelle Renault considèrent que leur cotisation ne va pas augmenter. Les autres ne sont que **38,0%** à le considérer.

	Oui	Non	Sans opinion
Mutuelle Renault	30,5%	62,6%	7,0%
Autre	51,1%	38,0%	10,9%

On peut en déduire que la cotisation à la Mutuelle Renault était déjà plus élevée que la concurrence.

4. Mon niveau de remboursements va diminuer par rapport à ma situation antérieure

Le niveau élevé des Sans Opinion (**25,5%**) laisse entendre que les tarifs des assureurs sont écrits de telle sorte à ne pas pouvoir être comparés, et que le contrat Humanis n'échappe pas à cette règle.

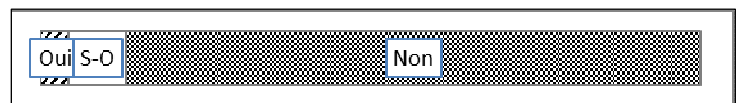


Parmi les 74,4% qui ont émis une réponse, **62,0%** estiment que leur niveau de remboursement va diminuer. Là non-plus, pas d'avantage concurrentiel indiscutable pour la mutuelle Humanis.

Au vu de ces éléments, couplés à l'analyse de la question précédente, la négociation de ce contrat apparaît comme vraiment peu performante pour le salarié. Que devient donc tout cet argent ?

5. J'approuve que l'adhésion des ayants-droits soit obligatoire

Vous êtes **4,3%** à approuver l'adhésion obligatoire des ayants droits, **87,1%** à la désapprouver. Avec la consultation que nous leur demandions d'organiser dès juillet, (voir notre tract N°5 du 5 juillet), une opinion aussi tranchée aurait pu faire sortir nos négociateurs de leur aveuglement. Même en interrogeant le cercle restreint de leurs adhérents, cette réalité se serait imposée d'elle-même : **ils ne l'ont même pas fait !**



Vos commentaires sont sans appel : vous dénoncez une vente forcée auprès de nos familles et ayants droits qui ne constituent rien d'autre qu'une clientèle captive, le contraire de la concurrence libre et non faussée.

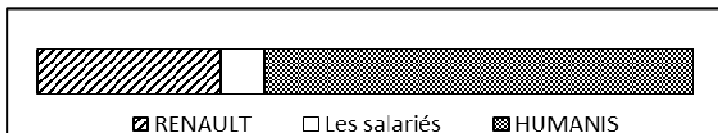
Le communiqué de presse Humanis fait savoir que cette obligation démultiplie l'envergure du contrat, qui passe ainsi de 35 000 à presque 100 000 personnes.

Communiqué de presse Humanis du 12 septembre 2014 : « Le groupe Renault a fait le choix de l'expertise et de l'expérience, en choisissant une solution de co-assurance entre Humanis Prévoyance et la Mutuelle Renault. Ensemble, nous allons couvrir plus de 35 000 salariés de Renault et leurs proches, soit près de 100 000 bénéficiaires. C'est une fierté et une réussite pour nos équipes qui ont coopéré pour offrir des prestations à la hauteur d'un fleuron de l'industrie française » déclarent **Pierre Steff, Jean-Pierre Menanteau et Marc Cazadamont**¹, respectivement président du groupe Humanis, directeur général du groupe Humanis et Président de la Mutuelle Renault.

¹ Marc Cazadamont a été élu titulaire au CE de Guyancourt lors des élections de novembre 2013. NDLR

6. Le principal bénéficiaire de l'accord est :

Renault apparaît comme le bénéficiaire principal selon **27,6%** d'entre vous. Sans doute voyez-vous là le bénéfice promis des exonérations de charges sociales permises par la loi.



Ajoutons que ces exonérations généralisées mettent un peu plus en péril le financement de tout notre système de protection sociale, avec l'assentiment des confédérations syndicales via l'accord ANI du 11 janvier 2013, et celui du pouvoir en place via son inscription dans la loi du 14 juin 2013 !

Vous êtes **65,9%** à considérer que Humanis est le grand gagnant !

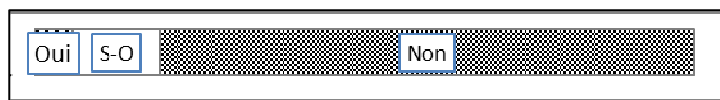
Nous avançons une explication : sans doute fallait-il maximiser le chiffre d'affaire d'Humanis, dont les syndicats signataires sont aussi les administrateurs.

Voir le site : <http://www.humanis.com/groupe-humanis/notre-organisation#sommitale>

Vous êtes **6,5%** à considérer les salariés comme les gagnants de cet accord. Vous êtes minoritaires, mais votre voix mérite d'être entendue et saluée.

7. Les intérêts des salariés ont été bien pris en compte et défendus par les négociateurs syndicaux

Vous êtes **80,6%** à penser le contraire. Nous posons une nouvelle fois la question : que font nos élus ?



Nous réitérons notre analyse : nous assistons là encore aux dérives finales d'un syndicalisme sans adhérents, au service des intérêts de ceux qui le financent.

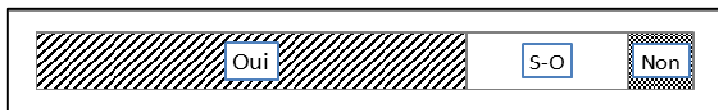
8. Je demande la dénonciation de l'Accord par les parties et sa renégociation sur le modèle de l'Accord RRG

Les syndicats signataires doivent se rendre à l'évidence : cet accord est un mauvais accord, au point que **76,1%** d'entre vous demandent sa dénonciation. Un autre accord est possible : L'exemple de l'accord RRG en atteste. Comment deux populations de Renault peuvent-elles subir une telle différence de traitement ? Pour comparer l'Accord Renault SAS et l'Accord RRG :

<http://www.travaillonsensemble.org/d02-entreprises/d02-entreprises-contenu.htm>

9. Je demande que les voies de recours en justice soient examinées

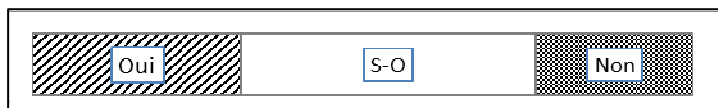
Les syndicats signataires auront-ils un sursaut de responsabilité en dénonçant cet accord, forts des résultats de notre consultation ? Cette issue serait la meilleure, la seule de nature à restaurer dans cette affaire la crédibilité des syndicats signataires ? Notre préférence va bien sûr à cette solution. **65,1%** des salariés consultés le demandent.



Une autre issue est un recours en justice : A la suite de cette consultation, nous décidons d'engager dès maintenant une étude préliminaire des possibilités de recours.

10. Je suis prêt à soutenir le SM-TE dans une action en justice, ou tout syndicat qui s'associerait à cette démarche, par mon adhésion et ma cotisation syndicale

Vous êtes **44,6 %** sans opinion, ce que nous interprétons comme votre questionnement à juste titre sur la posture à adopter. Vous êtes **surtout 31,2 %** à être prêts à soutenir le SM-TE ou tout autre syndicat qui s'associerait à une démarche juridique. Merci de votre confiance.



Consultation sur l'Accord « complémentaire santé obligatoire »

COMMUNICATION DES RÉSULTATS des consultations organisées du 17 novembre au 5 décembre 2014

Communication du projet d'accord par les organisations syndicales :	OUI	NON	Sans opinion
1. J'ai été suffisamment informé du contenu de l'accord par les syndicats en charge de la négociation (CFE-CGC, CFDT, FO et CGT)	18,5%	73,9%	7,5%

Mon appréciation sur l'accord et les obligations d'adhésion :	OUI	NON	Sans opinion
2. Je choisis la formule « Régime de base + option »	51,6%	40,1%	8,3%
3. Ma cotisation va augmenter par rapport à ma situation antérieure	40,9%	50,3%	8,9%
4. Mon niveau de remboursements va diminuer par rapport à ma situation antérieure	46,2%	28,2%	25,5%
5. J'approuve que l'adhésion des ayants-droits soit obligatoire	4,3%	87,1%	8,6%

Mon appréciation sur l'Accord :

Le principal bénéficiaire de l'accord est * :	Les Salariés : 6,5%	Renault : 27,6%	Humanis : 65,9%
---	----------------------------	------------------------	------------------------

	OUI	NON	Sans opinion
6. Les intérêts des salariés ont été bien pris en compte et défendus par les négociateurs syndicaux	5,6%	80,6%	13,7%

Mon appréciation sur ce qu'il est possible de faire :	OUI	NON	Sans opinion
7. Je demande la dénonciation de l'Accord par les parties et sa renégociation sur le modèle de l'Accord RRG	76,1%	7,3%	16,7%
8. Je demande que les voies de recours en justice soient examinées	65,1%	10,2%	24,7%
9. Je suis prêt à soutenir le SM-TE dans une action en justice, ou tout syndicat qui s'associerait à cette démarche, par mon adhésion et ma cotisation syndicale	31,2%	24,2%	44,6%

Répartition hommes/femmes : Hommes : 80,6 %, Femmes : 19,4 %

Répartition par statuts : APR : 2,5%, ETAM : 41,0 %, Cadres : 56,5%

Répartition par tranches d'âges : 20-29 ans : 30,5%, 40,54 ans : 49,5%, 55-65 ans : 20,0%

Donnez des moyens d'agir au syndicat SM-TE et à ses militants

Pour engager des actions, vous représenter et défendre vos droits, le syndicat SM-TE demande aux salariés de nous rejoindre en devenant membre et en cotisant.

Le montant de la cotisation annuelle ne doit pas être un obstacle à l'adhésion :

Apprenti : 20,00 € - Ouvrier-Employé : 30,00 € - Technicien-Agent de Maîtrise : 40,00 € - Cadre-Ingénieur : 50,00 €

Selon ses statuts (ART.4 : Le syndicat affirme le principe de l'indépendance syndicale et prohibe tout financement d'origine patronale ou politique) **et la volonté de ses dirigeants, le syndicat SM-TE est libre et indépendant parce que financé uniquement par les adhérents, libre et indépendant parce que non confédéré.**

👉 Prenez contact avec un délégué ou par mail : sm-te@travaillonsensemble.org

